



## Accompagner et valoriser l'action des associations sur le Grand Rovaltain



**Claire LAVAYSSIÈRE**

*Présidente de l'association  
Agir Contre le Cancer 26*

**Rapporteur de l'atelier**

Le Conseil de développement du Grand Rovaltain (CODEV) est l'instance consultative commune aux trois intercommunalités du territoire : Arche Agglo, Rhône Crussol et Valence Romans Agglo.

Les rapports, avis et notes de conjoncture ou de stratégie établis par le Conseil de développement visent à éclairer les établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les acteurs économiques et sociaux du Grand Rovaltain sur des sujets liés au développement du territoire.

Comptant près d'1,5 million associations et 1,8 million emplois, le secteur associatif d'intérêt général semble pourtant un acteur dont les besoins et les capacités sont mal connus. Chacun appréhende l'existence de ces associations, mais avons-nous conscience de leur valeur socio-économique, de leur plus-value dans la construction collective du « vivre ensemble » et de leur capacité d'innovation ?

Il est nécessaire de mieux comprendre le milieu associatif pour l'accompagner face aux défis auxquels il est aujourd'hui confronté : mutations du modèle associatif, crise du bénévolat et raréfaction de la ressource publique. Comment favoriser le dialogue entre associations et collectivités ? Comment valoriser l'utilité sociale des associations ?

Le Conseil de développement s'est entretenu avec des acteurs de l'accompagnement à la vie associative, des élus de collectivités et des membres d'associations afin d'établir un diagnostic local et produire des préconisations.

---

► **Membres du groupe de travail**

Claire Lavayssière – Michel Féret

► **Méthode de travail**

Enquête auprès d'acteurs associatifs, de l'accompagnement à la vie associative et d'élus

► **Durée de l'enquête**

De juillet à octobre 2019

► **Rapport adopté en Assemblée plénière le 2 décembre 2019**

## LES CONSTATS

### Chiffres clefs 2019 en Drôme Ardèche [https://www.associations.gouv.fr]

- Environ 22 000 associations, 85 000 bénévoles réguliers.
- 1055 associations créées entre 2018 et 2019, principalement dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs.
- 2700 associations employeuses, 25 515 emplois, dont plus de la moitié dans le secteur social (*aide à domicile, hébergement social ou médicalisé, aide par le travail*).
- Les emplois associatifs représentent 9% de l'emploi salarié.

Les entretiens réalisés<sup>1</sup> auprès des acteurs associatifs et élus par le Conseil de développement ont amené aux constats suivants.

**Le paysage associatif offre une grande variété : il n'y a pas un milieu mais des milieux associatifs, qui ne se côtoient pas forcément et qui ont des logiques d'intervention différentes.**

### La différence entre les associations employeuses et non employeuses

Les acteurs du soutien à la vie associative observent une différence en termes d'approche, de statut et de niveau de gestion entre les associations employeuses et non employeuses. Ces sphères ne travaillent pas ensemble.

Parmi les associations employeuses, deux grandes catégories apparaissent.

- Celles œuvrant dans la culture et le sport sont nombreuses mais ont chacune un nombre faible d'employés.
- Les associations de l'aide à domicile, du handicap, de la santé, de l'insertion et de la formation sont minoritaires en nombre sur le territoire mais elles sont des grosses structures employeuses. Elles ont leurs problématiques de gestion propres.

Globalement, il y a une érosion récente de l'emploi associatif<sup>2</sup>.

### Des logiques par domaines d'intervention

Les personnes interrogées nous ont rapporté que les coopérations entre associations de domaines différents ou même au sein d'un même secteur sont très limitées. L'organisation d'un événement collectif peut être une bonne occasion de fédérer.

### L'inscription ou non dans les politiques publiques

Certains secteurs associatifs dépendants et soutenus par les politiques publiques sont, de fait, des opérateurs de politiques publiques. D'autres associations refusent ou n'arrivent pas à

<sup>1</sup> Liste des entretiens page 7 et synthèse des entretiens en annexe

<sup>2</sup> Cette tendance s'observe également à l'échelle départementale (Drôme et Ardèche) :

L'essentiel de la vie associative de la Drôme 2019

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel\\_vie\\_asso\\_26.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel_vie_asso_26.pdf)

L'essentiel de la vie associative de l'Ardèche 2019

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel\\_vie\\_asso\\_07.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel_vie_asso_07.pdf)

s'inscrire dans ces politiques. Certaines de ces associations sont en difficulté suite à la fin des contrats aidés.

## **Des activités désintéressées ou « commerciales ».**

Des associations dérivent vers des activités « commerciales », ce qui n'est pas le but d'une association loi 1901, Ce fait s'observe notamment dans le secteur du para-médical. Certaines personnes entreprennent, créent leur activité et « se salarient » par le moyen du statut associatif.

## **Des associations actives ou dormantes**

Globalement la moitié des associations enregistrées sont dormantes. Toutefois, en Drôme et en Ardèche, il se crée en moyenne 12,8 pour associations nouvelles pour 10 000 habitants chaque année, ce qui est supérieur à la moyenne française.

## **Un manque de compétence, des problèmes d'organisation, de renouvellement et de turn over mettant en péril certaines associations**

### **Le manque de compétences et l'absence de projet associatif génèrent les plus grandes difficultés**

Parmi les associations en difficulté, on constate souvent un manque de compétence ou de formation des dirigeants ou des permanents qui conduisent à des problèmes d'organisation. En corrélation, la mauvaise définition du projet de l'association, de ses champs d'action ou l'absence de maîtrise des projets amènent également les associations au péril.

### **Un turn-over élevé dans le milieu associatif**

A cela, s'ajoute un turn-over important à différents strates du fonctionnement associatif, au niveau des responsables et des salariés.

- Un turnover important est dû à la « fatigue » et au décalage entre les compétences requises et la rétribution (salaire ou autre).
- Au niveau de la gouvernance, le rôle de trésorier est particulièrement sensible et difficile à pourvoir.
- Les associations s'adressant au jeune public (qui gèrent des cantines, crèches ou centres de loisirs) montrent un fort turn-over des responsables : les parents ne s'investissent que pour une période donnée en lien avec la croissance de leurs enfants.

### **La pertinence du statut associatif ?**

Cela pose la question pour certaines structures, qui ont du mal à mettre en place une gouvernance associative stable et opérationnelle, de la pertinence du statut associatif.

## **Une crise du bénévolat ... pour certains types de postes ou missions**

### **Les postes à responsabilité, entre vacance et manque d'ouverture...**

Si la crise du bénévolat n'est pas un fait nouveau, les difficultés pour recruter des bénévoles sur les postes à responsabilité, notamment pour les associations employeuses et/ou à budget

conséquent sont grandissantes. A l'inverse, certains bénévoles dirigeants s'accrochent à leurs postes. Il y a des problèmes d'ouverture et de renouvellement pour certaines associations.

## **Des bénévoles volontaires...à impliquer ou fidéliser!**

En termes d'implication, les bénévoles privilégient désormais d'avantage le coup par coup et l'événementiel plutôt que l'implication régulière. En complément des jeunes retraités qui s'investissent, le candidat au bénévolat est plutôt jeune, formé, pour un investissement de préférence le week-end, sur des thématiques porteuses de valeurs.

Aussi, il y a une inadéquation entre les besoins des associations en termes de bénévoles et les aspirations des personnes qui voudraient s'engager dans le bénévolat. Le problème n'est donc pas sur le nombre de bénévoles mais sur la façon de les impliquer et les responsabilités qu'on leur donne.

## **Le lien entre les associations et les collectivités est en mutation : une réduction des aides, particulièrement au fonctionnement, mais de nouvelles opportunités ou contractualisations (*prestations, aide au projet*)**

Le financement public aux associations s'est réduit, y compris dans les « secteurs protégés » (santé, sociale, socioculturel). Il y a de moins en moins de subventions financières pour aider le fonctionnement global de l'association. Les élus n'acceptent plus d'apporter des rallonges exceptionnelles, même en cas de péril de l'association.

## **L'aide au projet**

Les pouvoirs publics souhaitent soutenir des projets, si possibles ouverts, favorisant la mutualisation des associations, s'adressant au plus grand nombre ou apportant un service aux habitants.

## **Des nouvelles opportunités à mobiliser**

Pour les associations, Il y a de nouvelles opportunités à mobiliser (par exemple sur l'économie sociale solidaire, le développement durable, l'innovation sociale, etc.) qui rentrent dans des logiques soit de commande publique, soit de développement local ou d'entrepreneuriat (ex Start up de territoire<sup>3</sup>).

## **Une utilité sociale et une approche territoriale à valoriser et à accompagner**

Les acteurs associatifs considèrent :

- que le secteur associatif ne valorise pas suffisamment son apport social à la collectivité,
- qu'il n'y a pas de stratégie ou de politique cohérente de soutien à la vie associative sur le territoire (Grand Rovaltain). En effet, si les collectivités ont souvent des principes d'intervention précis (*par exemple : aide aux projets, aide sur des montants prédéterminés, les subventions doivent servir au plus grand nombre, etc...*), leurs

<sup>3</sup> <https://startupdeterritoire.fr/>

<http://www.valenceromansagglo.fr/fr/un-territoire-pour-entreprendre/actualites/valence-romans-grand-laureat-du-prix-tiga.html>

stratégies d'intervention en termes de politiques publiques ne sont pas forcément lisibles.

Toutefois, l'évolution des compétences des intercommunalités est une opportunité pour faire travailler les associations à une échelle plus large (notamment dans le domaine culturel).

Les élus notent l'importance d'assurer un suivi et un dialogue régulier avec les associations pour prévenir les éventuelles difficultés. La vie associative est un domaine singulier nécessitant une implication importante en termes de disponibilité et de réseau pour accompagner et orienter au mieux les associations. Il convient également de savoir dépasser, dans l'aide aux associations, le cadre partisan politique ou le « copinage ».

Enfin, pour les territoires de taille intermédiaire, les associations permettent de réaliser des actions que la collectivité n'aurait pas les moyens d'organiser seules particulièrement en termes d'événementiels et d'animations. C'est un complément essentiel en matière de vie culturelle et sportive.

## NOS PRECONISATIONS

### Outiller les associations

#### **Repenser l'implication des bénévoles, au travers du mode « projet ».**

Le modèle associatif va muter dans les années à venir, avec une nouvelle forme d'engagement. Les associations se doivent de mieux impliquer leurs membres avec une organisation moins cloisonnée ou pyramidale, en travaillant par exemple en mode projet.

Pour cela, une initiation ou des exemples pourraient être mis à disposition des associations pour les aider à adopter ce nouveau modèle de fonctionnement.

#### **Formation des bénévoles et des permanents associatifs : réaliser, recommander (imposer ?) des formations nécessaires pour les dirigeants et les bénévoles d'associations.**

Des dispositifs de formations sont mis en place par les pouvoirs publics et les acteurs à l'accompagnement à la vie associative. Il conviendrait de donner accès aux informations sur ces formations déjà disponibles et de les recommander activement aux associations et bénévoles qui en ont ou en auraient besoin.

### Un accompagnement structurant des collectivités à la vie associative

#### **Développer le soutien à la vie associative par la valorisation des espaces ressources.**

La pérennisation des associations qui ont un chiffre d'affaire et proposent une offre de service nécessite les mêmes outils que les entreprises, notamment en termes de gestion financière et de ressources humaines. Il semblerait pertinent de renforcer territorialement les acteurs et outils visant à accompagner et professionnaliser la vie associative,

#### **Mettre en place un site internet ressource central**

Ce site permettrait d'accompagner et fédérer les initiatives associatives à l'échelle du Grand Rovaltain, voire à l'échelle départementale qui serait le bon seuil de visibilité et de

# Conseil de développement du Grand Rovaltain

fonctionnement d'un tel outil. Pour que le site garde sa pertinence, il est nécessaire de pouvoir le faire vivre continuellement (ce qui implique des moyens humains) et d'avoir une communication active et pérenne sur celui-ci, notamment en lien avec un bon usage des réseaux sociaux.

Par exemple le site PASS 66 créé par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales répertorie les associations du territoire départemental, propose un agenda, met à disposition des outils de gestion et d'accompagnement, informe des derniers appels à projets et évolutions législatives et sert d'interface simplifié pour les demandes de subvention.

Accueil

## Evènements à la Une

### Dates des marchés et de la fête des truffes des Pyrénées-Orientales

Tous les marchés commencent à 11 heures et associe ce moment avec des producteurs de produits locaux.

- 15/12/2019 Dimanche Villafranche de Clairfont (salle des fêtes)
- 22/12/2019 Dimanche Collioure (associé au marché)
- 24/12/2019 Mardi Biancamano
- 28/12/2019 Samedi Céret (associé au marché)
- 13/01/2020 Dimanche Menton (cave coopérative)
- 18/01/2020 Samedi Thuir (associé au marché)
- 26/01/2020 Samedi Argelès-sur-Mer (cave et vide)
- 02/02/2020 Dimanche Fête de la truffe à Amélie les Bains
- 09/02/2020 Dimanche Cahus (salle des fêtes)
- 16/02/2020 Dimanche Castelhou (salle des fêtes)

**Agenda**

**Fév 01** Soirée cabaret  
A l'occasion de son AG l'association Laroque Arts et Culture vous propose une soirée [...]

**Fév 01** RANDO POUR TOUS à Font-Romeu le samedi 1er février 2020  
Venez partager un beau moment en montagne

## Valoriser le bénévolat

### Organiser une fête du bénévolat

Le 1er octobre 2019 à Chabeuil le collectif drômois MONALISA a organisé une rencontre « Faites du bénévolat » pour que les citoyens aillent à la rencontre des acteurs qui luttent contre l'isolement des personnes âgées.

### Etudier le Passeport Bénévole

Il existe des outils pour valoriser les activités de bénévolat, notamment pour les jeunes et les actifs. Le Passeport Bénévole® est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises<sup>4</sup>.

## Favoriser le dialogue entre associations et collectivités

Imaginé au début de la réflexion de l'atelier<sup>5</sup>, la mise en place d'un **label associatif** valorisant l'utilité sociale des associations semble trop complexe au regard des acteurs associatifs

<sup>4</sup> <https://www.francebenevolat.org/actions-et-programmes/valorisation-de-l-experience-benevole>

<sup>5</sup> Il a été proposé en Bureau du Codev (8 avril 2019) de mesurer l'impact social et économique des associations soutenues ou souhaitant être soutenues par les collectivités par un label avec des critères relatifs à leur gouvernance, leur solidité financière, le bénévolat ou leurs actions réalisées. L'obtention du

interrogés. Il semble toutefois nécessaire que le soutien à vie associative s'inscrive territorialement dans le cadre d'une **stratégie claire, dans laquelle peuvent être définis des critères garantissant l'efficience des fonds publics apportés.**

A ce titre, les critères « jeunesse et éducation populaire » sont un exemple intéressant : non-discrimination, fonctionnement démocratique (*renouvellement régulier des membres qui composent les instances dirigeantes, la transparence de leur gestion, égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes à leurs instances dirigeantes*), être suffisamment autonome financièrement par rapport à des partenaires publics ou privés, nombre d'actions significatives et de qualité réalisées, etc.

## Développer la coopération inter-associative intercommunale ou à l'échelle du Grand Rovaltain

L'échelle du Grand Rovaltain peut être intéressante pour permettre aux associations de se rencontrer, d'échanger sur leurs problématiques et trouver collectivement des solutions, et pour certaines d'entre elles, de coopérer.

Pendant longtemps, il a été demandé aux associations culturelles urbaines de décentraliser leurs actions dans le rural. Il conviendrait maintenant de mieux fédérer les nombreuses associations culturelles, socioculturelles ou de type « comités des fêtes » rurales pour qu'elles fassent ensemble des projets structurants dans le rural. A l'heure des communes nouvelles, il est important que la vie associative rurale se consolide (coopération, événements tournants plutôt que la multiplication d'événements locaux concurrentiels de petites envergure).

## LISTE DES ENTRETIENS

- Rencontre le 3 juillet avec Initiative (Diane Intertaglia - Coordinatrice ESS et référente Dispositif Local d'Accompagnement –DLA-), Drôme Profession Sport (Eric Longinotti - Directeur) et France Bénévolat (Alain Schvob – Président, Sylvie Auffay – Administratrice)
- Rencontre le 10 juillet avec l'UDAF (Mme Agnès Bonnin – Chargée de mission action famille), la Direction départementale de la cohésion sociale –DDCS- de la Drôme (M. Christian Belisson – Conseiller d'éducation populaire et de la jeunesse) et la Ville de Valence (Franck Diratzonian-Daumas, Adjoint à la vie associative) et Mme. Aurore BLANC, Responsable de la Vie Associative).
- Rencontre le mardi 30 juillet 2019 avec le café associatif « le Cause Toujours » (M. Fabrice Bony)
- Rencontre le 2 octobre avec la ville de Tournon (Paul Barbary, Maire Adjoint à la Culture et au Patrimoine de Tournon).

## ANNEXES

- Synthèse des entretiens Vie Associative

---

label leur permettrait l'obtention d'un soutien stratégique de la part des collectivités ou une meilleure visibilité sur l'intérêt social de leurs actions.

## Annexe : Synthèse des entretiens de l'atelier Vie Associative

Rencontre le 3 juillet avec Initiactive (Diane Intertaglia - Coordinatrice ESS et référente Dispositif Local d'Accompagnement - DLA -), Drôme Profession Sport - DPSSA 26 - (Eric Longinotti - Directeur) et France Bénévolat (Alain Schvob - Président, Sylvie Auffay - Administratrice)

Rencontre le 10 juillet avec l'Union Départementale des Associations Familiales de la Drôme - UDAF- (Mme Agnès Bonnin – chargée de mission action famille), la Direction départementale de la cohésion sociale de la Drôme - DDCS- (M. Christian Belisson - Conseiller d'éducation populaire et de la jeunesse) et la Ville de Valence (Franck Diratzonian-Daumas - Adjoint à la vie associative - et Mme. Aurore BLANC - Responsable de la Vie Associative).

Rencontre le mardi 30 juillet 2019 avec le café associatif « le Cause Toujours » (M. Fabrice Bony - bénévoles)

Rencontre le 2 octobre avec la ville de Tournon (Paul Barbary - Maire Adjoint à la Culture et au Patrimoine de Tournon).

### 1) Les actions de la structure interrogée

#### Présentation

**Initiactive** est une structure qui soutient le développement économique du territoire, notamment les entrepreneurs engagés dans l'économie sociale et solidaire **via la mobilisation de fonds (prêts d'honneur, garantis bancaires et les outils financiers de France Active) pour :**

- **les entreprises de type TPE hors ESS,**
- **et tout type d'acteurs économiques sur l'ESS (dont les associations).**

Ces fonds sont soutenus par la Région Auvergne Rhône Alpes, la Caisse des dépôts/ Etat et des banques : 249 entreprises financées pour 515 emplois en 2018.

L'objectif est la bancarisation des projets. Le soutien intervient lors des phases de création, de primo-développement (5 ans) et de consolidation.

Initiactive anime des ateliers et un club d'entrepreneurs.

**Drôme Profession Sport Animation 26** est une association de services aux associations employeuses. Elle fait de l'accompagnement en ressources humaines (bulletins de paies et charges sociales pour 150 associations/450 ETP, aide à la fonction employeur des bénévoles, etc.). Elle met à disposition des professionnels diplômés dans les domaines du sport, de l'animation, etc. qu'elle salarie (180 personnes). Elle accompagne et forme des bénévoles. Elle est centre de formation professionnelle BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport).

La structure est labélisée CRIB (Centre de ressource et d'information des Bénévoles), Point d'appui à la vie associative (PAVA) et Tiers de Confiance par l'URSAFF.

**France Bénévolat** est un réseau national de 80 points d'accueil. En Drôme Ardèche, son bureau est à la maison des sociétés à Valence. La structure existe localement depuis 1897, initialement « Centre de Volontariat ». L'association développe la promotion du bénévolat associatif, accompagne les associations dans leur besoin en bénévoles (réception des missions des associations) et informe, accueille et oriente les bénévoles (chaque bénévole qui dépose une candidature sur le site internet de France Bénévolat est reçu personnellement). L'association est composée de 4 personnes pour rayonner sur la Drôme et à un budget relativement faible (4K€). Elle est principalement active sur Valence et Montelimar.

France Bénévolat est désormais Point d'appui à la vie associative (PAVA) depuis janvier 2019.

**UDAF :** Les UDAF sont des associations loi 1901, créée en 1945, par ordonnance, dans chaque département pour défendre les intérêts moraux et matériels des familles et constituer l'interlocuteur unique des pouvoirs publics concernant les politiques familiales. Ainsi, l'UDAF est représentée au sein d'instances publiques ou parapubliques traitant de questions intéressant directement les familles. (70 instances dont CAF, la CPAM, la MSA, et dans les CCAS (les communes ayant 1 500 habitants ont un CCAS). Elle est rattachée à l'UNAF (Union Nationale). Les membres actifs de l'Udaf sont les associations

# Conseil de développement du Grand Rovaltain

familiales ayant leur siège social dans le département, les fédérations départementales d'associations familiales et les sections départementales ou locales des associations nationales familiales.

En complément de ces missions de représentation et d'avis, l'UDAF peut faire des recours en justice en cas de faits qui peuvent nuire aux intérêts moraux et matériels des familles. L'association conduit également des actions et gère des services. Son activité est porte principalement sur l'aide aux tutelles, le logement (fonds d'aide), la santé, l'insertion sociale, les bénévoles (aide à la vie des associations adhérentes, etc.).

L'UDAF gère un EHPAD. Elle intervient également dans les établissements de soins avec un bénévole en charge des usagers.

L'UDAF a été reconnu Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en juillet 2018.

**DDCS** : La Direction départementale de la cohésion sociale exerce ses missions en direction des personnes les plus démunies et les plus fragiles, mais aussi en direction des jeunes par la promotion d'actions éducatives et de soutien de leurs projets, en faveur des territoires, de la promotion de la vie associative ainsi que des pratiques sportives. Le service a pour mission de promouvoir et soutenir la vie associative ; il est le service référent pour les associations. Il est chargé d'aider à l'équipement du territoire en installations sportives, de promouvoir et développer le service civique et de soutenir l'emploi associatif au travers de dispositifs spécifiques

## A quel(s) type(s) d'associations s'adresse votre structure ?

**Initiative** : les associations employeuses

**DPSA 26** : les associations employeuses (accompagnement RH) + toutes les associations dans le cadre du Centre ressource (dans la mesure de leurs moyens disponibles 7K€ + 1/2 poste financé).

**France Bénévolat** : Ensemble des associations qui ont besoin de bénévoles (il y a plus d'offres de bénévoles que de demandes de la part des associations à ce jour)

**UDAF** : les associations en lien avec la famille.

**DDCS** : toute en cas de création, modification ou dissolution d'une association.

Associations agréées Jeunesse et Education Populaire, structures éligibles au FONJEP et au FDVA

**Ville de Valence** : L'aide est apportée uniquement aux associations qui ont leur siège localisé à Valence et qui œuvrent au service des Valentinois.

L'élu est garant de l'argent des concitoyens, à ce titre il fait très attention à ce qu'il profite aux valentinois et soit bien réparti au plus grand nombre d'associations sur son territoire. Il est à l'écoute de toutes les associations, ne fait jamais de préférence ou copinage.

**Ville de Tournon** : Sur sa délégation, l'élu travaille avec les associations de la commune de Tournon, œuvrant dans les domaines de la culture et du patrimoine ou sur les grands événements. Dans le cadre de l'intercommunalité, il est amené à échanger avec des associations culturelles de l'ensemble du territoire d'ARCHE Agglo.

## Quels accompagnements apportez-vous à ces associations

**Initiative** : Concernant les entreprises/structures de l'économie sociale et solidaire et les associations employeuses, initiative apporte :

- des solutions de financements (avances remboursables, garanties bancaires)
- l'accompagnement pour la mobilisation du « Dispositif d'appui d'urgence » (DASESS.T – outil Etat/DIRECTE)
- des dispositifs de formations (gestion, juridique, mobilisation de financements)

Et notamment pour les associations :

- un accompagnement (conseils via la mobilisation de prestataires, ateliers collectifs) **dans le cadre du dispositif local d'accompagnement (DLA)**

**DPSA** :

- Accompagnement RH /réalisation de missions supports (paie) portage salariale
- Formation de bénévoles, échanges de pratiques ( 45 sessions de formations)
- Centre de ressources et d'information ouvert à tous (à la différence par exemple de l'espace ressources de la Fédération des œuvres laïques qui est réservé à ses adhérents)

# Conseil de développement du Grand Rovaltain

<b>France Bénévolat</b> : L'association développe la promotion du bénévolat associatif et accompagne les associations dans leur besoin en bénévoles
<b>UDAF</b> : L'association dispose de 120 ETP mais seulement 2,5 sont affectés à la vie associative. Elle a un réseau parentalité et proposent des formations et des outils. Elle fait de la veille, accompagne des projets.
<b>DDCS</b> Les subventions attribuées proviennent du FONJEP – Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (7 500 € par projet) et de fonds européens. Le DDCS distribue 25 FONJEP par an à des projets innovants, pédagogiques qui ont un lien avec la citoyenneté et la jeunesse. Les dossiers sont étudiés en fonction de 4 critères : + Fédéral (dynamisme local, structuration locale) + Innovation pédagogique + Jeunesse + Citoyenneté Le FDVA est un fonds de développement de la vie associative L'aide est annuelle, elle peut être renouvelée au terme de 3 ans.
<b>Ville de Valence</b> Afin de soutenir les associations valentinoises, la ville accorde <ul style="list-style-type: none"><li>- des aides directes (subventions) à hauteur de 3,9 millions d'euros,</li><li>- des aides indirectes : mise à disposition de locaux, de personnel, prêt de salles avec charges afférentes</li></ul> ce qui fait un total global de 4,7 millions d'euros sur 2018. La ville mène des actions en direction de la jeunesse, de la santé, des familles.
<b>Ville de Tournon</b> La Commune de Tournon, en matière de culture et de patrimoine : <ul style="list-style-type: none"><li>- apporte une aide financière à ses associations : l'aide au fonctionnement et aide au projet,</li><li>- apporte une aide logistique (locaux, véhicules, etc.).</li><li>- aide si besoin les associations à mobiliser d'autres fonds notamment publics auprès du Département et de la Région ou du mécénat.</li></ul>

## Combien d'associations par an touchez-vous ?

<b>INITIACTIVE</b> : 125 associations ont été accompagnées en 2018, permettant la consolidation totale de 2684 emplois.
<b>DPSA 26</b> : 250 adhérents (services support RH) + informations à 498 associations, 500 bénévoles et 1700 réponses apportées en 2017
<b>France Bénévolat</b> : L'association a environ 150 associations adhérentes mais seulement 50 sont actives (dont quelques réseaux demandeurs type Secours catholique, restos du cœur, familles rurales). Coté bénévoles, l'association reçoit 350 candidatures par an.
<b>UDAF</b> : 72 associations familiales membres.
<b>Ville de Valence</b> : Environ 1000 associations sont répertoriées sur Valence, mais la moitié seulement sont actives, et, environ 300 représenteraient des doublons.
<b>Ville de Tournon</b> : L' élu travaille avec une vingtaine d'associations par an avec lesquelles il est en relation directe.

## De quelle manière votre structure d'appui à la vie associative est-elle soutenue par les pouvoirs publics (Etat et Collectivités locales) ?

<b>Initiative</b> : Concernant l'accompagnement de la vie associative, INITIACTIVE est soutenue par la Caisse des Dépôts et Consignation, la Région, les Conseils départementaux de la Drôme et de l'Ardèche et le FSE (Fonds social européen). Le DLA a un financement 100% public.
<b>DPSA 26</b> : Etat, Département de la Drôme, Région Auvergne Rhône Alpes
<b>France Bénévolat</b> : Aide très limitée : quelques centaines d'euros par la Ville de Valence et le Conseil Départemental de la Drôme
<b>UDAF</b> : Leurs revenus proviennent des collectivités et des adhésions des associations familiales (dont l'ADMR, Familles Rurales, les Maisons Familiales Rurales, l'ADAPEI (Associations de parents et amis de Personnes handicapées mentales)).

## Quelles coopérations entre les acteurs de l'accompagnement à la vie associative sur le territoire ?

<p><b>Initiative</b> : L'état doit animer sur la vie associative une MAVA (Mission d'accompagnement de la vie associative). L'action sur la Drôme est très limitée. Sur l'Ardèche, où les enjeux sur le maintien de la vie associative sont encore plus importants, des actions collectives se mettent en place. Drôme Profession Sport Animation est également un point d'appui à la vie associative. La FOL et l'union des MJC le sont également, mais pour leurs adhérents. Dans le cadre de l'animation du DLA, Initiative s'articule avec ces acteurs. Les associations non employeuses sont renvoyées vers DPSA.</p>
<p><b>DPSA 26</b> : L'action de coordination de l'Etat est très limitée. Même coté Ardèche, il y a un risque que les actions développées ne soient pas pérennes.</p>
<p><b>France Bénévolat</b> : C'est très compliqué de faire du travail inter associatif. Ce travail partenarial peut se faire dans le cadre de projets précis.</p>
<p><b>Ville de Tournon</b> : Il est possible de faire de la coopération sur des sujets précis. L'élu a pu faire travailler ensemble une demi-douzaine d'associations sur des événements structurants de la communes (ex : anniversaire du Château de Tournon). Les événements sont une bonne occasion de fédérer. Dans le cadre de l'intercommunalité, il y a la volonté de faire coopérer les 3 associations musicales majeures en termes d'événementiel (Vochora, Bach en Drôme des Collines, Les Musicales de Tain) pour coordonner leurs actions puis, travailler à terme, à un projet musical collectif. L'élu pointe avec force la nécessité que les associations travaillent ensemble pour apporter une plus grande envergure, une meilleure qualité et lisibilité à leurs projets, particulièrement dans le domaine culturel.</p>

## 2) Diagnostic/ mutations de la vie associative

### Une grande variété du paysage associatif

<p><b>Initiative</b> : En Drôme, il y a 1500 associations employeuses dont 45% sur l'Agglo de Valence Romans</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- C'est dans le domaine de la culture et du sport où l'on retrouve le plus grand nombre d'établissements, avec peu d'emplois par structure ;</li><li>- Les structures qui ont beaucoup d'emploi sont dans les domaines de l'aide à domicile, du handicap, de la santé et l'insertion.</li></ul> <p>On note une grande différence de culture entre les associations employeuses de tailles très variables (d'un emploi à plusieurs centaines d'emplois), qui sont dans des différents mondes qui ne se côtoient pas. Le secteur non employeur a également ses propres problématiques. Globalement, il y a des associations</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- qui s'engagent dans des politiques publiques (ou appels à projets) et qui sont soutenus par les pouvoirs publics dans ce cadre. Certains secteurs dépendants des politiques publiques sont, de fait, des opérateurs de politiques publiques.</li><li>- qui refusent, ne peuvent pas ou n'arrivent pas à s'inscrire dans ces politiques. Elles doivent revoir leur modèle si elles veulent obtenir des aides (il y a de nouveaux champs d'aides des pouvoirs publics notamment sur les thématiques relatifs au développement durable, aux circuits courts (agriculture/production locale) et à l'innovation sociale). <b>Ces associations sont d'autant plus en difficulté avec la fin des contrats aidés.</b></li></ul>
<p><b>DPSA 26</b> : La plupart des adhérents ont peu d'emploi. Seuls quelques adhérents ont de nombreux emplois (grosse structure type école de musique par exemple).</p>
<p><b>France Bénévolat</b> : L'association note que certains milieux associatifs sont très fermés, fonctionnent en vase clos. Les associations non employeuses ont du mal à travailler ensemble.</p>
<p><b>UDAF</b> : Il faut chercher comment amener des jeunes dans le monde associatif pour pallier le vieillissement des associations...</p>
<p><b>Ville de Valence</b> On constate que beaucoup d'associations dérivent vers des activités commerciales, ce qui n'est pas le but d'une association loi 1901.</p>

### Le Bénévolat :

<p><b>Initiative</b> : On note des difficultés pour recruter des bénévoles sur les postes à responsabilité pour les entreprises ayant plus de 3 salariés ou 200K€ de budget. Les personnes sont mieux informées des risques et du temps à y consacrer...</p> <p><b>Cela pose la question pour certaines structures de la pertinence du statut associatif.</b> Sur certaines associations (cantines, crèche), il y a un turn over important.</p>
---

# Conseil de développement du Grand Rovaltain

<p><b>DPSA 26</b> : La crise du bénévolat (dans le discours) n'est pas nouvelle. Cela fait 20 ans que cela dure. Toutefois, on note une mobilisation différente. Les personnes privilégient le coup par coup, se mobilisent sur de l'événementiel.</p> <p>Le renouvellement des membres est problématique. Certains s'accrochent à leurs postes. Il y a des problèmes d'ouverture. Aussi, le problème de recrutement des bénévoles semblent être un faux problème. Les associations se doivent de mieux impliquer ses membres avec une organisation moins cloisonnée ou pyramidale, en travaillant par exemple en mode projet (cela évolue sur le secteur de l'éducation populaire).</p> <p>Le modèle associatif va muter dans les années à venir, avec une nouvelle forme d'engagement</p>
<p><b>France Bénévolat</b> : Hors événementiel, il y a une inadéquation entre les besoins des associations en termes de bénévoles et les aspirations de ceux qui voudraient s'engager dans le bénévolat associatifs. De nombreux actifs, diplômés, avec des valeurs et des sujets de prédilection (environnement, soutien scolaire, accompagnement des patients dans les hôpitaux, etc ...) souhaitent s'investir en priorité sur le week end...</p> <p>L'association a plus de candidatures de bénévoles que d'offres proposées par les associations. France Bénévolat doit mieux se faire connaître localement par le tissu associatif local.</p> <p>Les associations ont des besoins de bénévoles notamment dans l'accompagnement social, sur des fonctions support, sur la durée</p>
<p><b>UDAF : Proposition</b> : Organiser une fête du bénévolat. Ce serait à promouvoir plus activement... Le 1er octobre 2019 à Chabeuil le collectif drômois MONALISA a organisé une rencontre « Faites du bénévolat » pour que les citoyens aillent à la rencontre des acteurs qui luttent contre l'isolement des personnes âgées.</p>
<p><b>Ville de Valence Proposition</b> : Passeport Bénévole à creuser pour valoriser les activités de bénévoles, notamment pour les jeunes.</p>

## Gestion associative/ compétence

<p><b>Initiative</b> :</p> <p>On note depuis 2018 une érosion de l'emploi associatif en France.</p> <p>Dans les associations en difficultés, il y souvent un manque de compétence des permanents et des problèmes d'organisation.</p> <p>Sur certains secteurs, les fusions n'ont pas apporté les gains économiques espérés du fait que les réductions possibles sur les fonctions supports restaient limitées : exemples associations sociales ou santé avec la gestion des plusieurs sites géographiquement séparés. Elles ont pu par contre augmenter ou homogénéiser le niveau de qualité.</p>
<p><b>DPSA 26</b> : Sur les problématiques de gouvernance, DPSA expérimente avec la DIRECTE l'usage du numérique sur la gouvernance. L'association apporte un appui avec le logiciel Basicompta.</p> <p>On note des problèmes de compétence sur les associations employeuses.</p> <p>Le sport a le désavantage de fonctionner avec une organisation pyramidale.</p>
<p><b>France Bénévolat</b> :</p> <p>Les modes de gouvernance évoluent : par exemple l'association « la ressourcerie verte » à Romans (recyclerie) a mis en place gouvernance collégiale plutôt innovante.</p> <p>Il semble nécessaire de faire évoluer la notion de bénévoles au sein des associations et la manière de les impliquer : mieux prendre en compte les besoins de l'association et mieux impliquer localement.</p>
<p><b>UDAF Proposition</b> : Réaliser des formations utiles et nécessaires pour les dirigeants et les bénévoles d'associations...</p>
<p><b>DDCS</b> : Il y a un manque de compétences générales dans les associations, surtout dans le rôle de trésorier et un turnover des dirigeants dû à la fatigue et au décalage entre les compétences requises et le salaire (au sens large du terme).</p>
<p><b>Ville de Valence</b> : La gouvernance des associations doit évoluer, il faut que les dirigeants soient formés...</p>
<p><b>Ville de Tournon</b> : On note évidemment une crise du bénévolat, couplée, dans certains cas, à des problèmes de gouvernance. Par exemple, dans certaines associations, des élus associatifs restent accrochés à leurs fonctions alors qu'ils peinent à entretenir une dynamique positive au sein de leur</p>

association. Les associations qui sont en difficultés sont celles qui ont des problèmes de gouvernance ou qui ne maîtrisent pas leurs projets (projets trop importants au regard des capacités de trésorerie).

### 3) Dialogue entre associations et collectivités territoriales

**Initiative** : Sur l'agglomération de Valence - Romans, il y a une stratégie sur l'accompagnement des acteurs économiques. Toutefois, vu de l'extérieur, on peut avoir l'impression d'un défaut de communication sur qui fait quoi dans les acteurs de l'accompagnement qui sont censés chacun avoir un rôle différent.

En termes d'attentes des associations, il y a une demande financière pour celles qui interviennent sur la santé et le service à la personne où le prix de revient est plus élevé que les aides publics touchées par prestations.

**Il y a moins de financements publics, mais il y a d'autres opportunités à mobiliser pour les associations (ESS, environnement, etc.).**

Le financement public aux associations s'est réduit, y compris sur les secteurs protégés. Il y a de moins en moins d'intervention sur le fonctionnement. **Les élus n'acceptent plus d'apporter des rallonges exceptionnelles, même en cas de péril de l'association.**

**D'autres acteurs émergent**, par exemple Rhonalpia qui « détecte, sélectionne et accompagne les entrepreneurs sociaux qui apportent des solutions aux fragilités, individuelles, territoriales ». La démarche Strat up de territoire (ARCHER/Valence Romans) a également soutenu certains acteurs associatifs.

**La pérennisation des associations nécessite les mêmes outils que les entreprises.**

**DPSA 26** : Le secteur associatif fédère puissamment la population et participe à la vie locale mais ne valorise pas suffisamment son apport social à la collectivité.

Les collectivités privilégient dans leurs soutiens les associations qui apportent un service aux habitants en lien direct avec leurs compétences ou équipements qu'elles gèrent (petite enfance, école, sport). Elles poussent à la mutualisation (il y a de nombreuses associations, certaines sont redondantes, certaines ne font peu de choses).

Auparavant ; l'aide était au fonctionnement, on passe **vers une aide aux projets, ce qui implique une plus grande influence de la collectivité sur les actions de l'association** (contractualisation, convention, contrepartie demandée).

Il n'y a pas **de stratégie ou de politique coordonnée de soutien à la vie associative à l'échelle du territoire**. Hors subvention, la politique d'accompagnement de la part des collectivités n'est pas assez structurante.

En termes d'attentes des associations, il y a un besoin pour développer la ressource à la vie associative

**France Bénévolat** : Dans le cadre de la maison des associations de la ville de Valence, les associations hébergées ne travaillent pas assez ensemble. L'ambition de faire de la transversalité entre les associations pourrait être développée.

Les attentes vis-à-vis des pouvoirs publics sont plutôt en termes de communication. Pour France Bénévolat, il y a la nécessité de se faire connaître localement.

#### **Ville de Valence :**

Principes de l'action de la ville vers les associations :

- Recentrer les subventions vers des projets et pas vers des dépenses de fonctionnement
- L'argent en totalité doit servir au plus grand nombre
- Projets ouverts

**Ville de Tournon** : L' élu essaye d'être à l'écoute des associations en lien avec sa délégation afin de prévenir en amont les différents problèmes.

Les évolutions des compétences des intercommunalités est une opportunité pour faire travailler les associations à une échelle plus large. Les associations culturelles d'ARCHE Agglo dans le cadre des futures prises de compétences dans le domaine culturel après 2020 seront amenées à intensifier leurs coopérations et donc de les inscrire dans une logique de progression.

L'élu note l'importance du tissu associatif pour un territoire comme Tain/Tournon. Sans ces associations, la collectivité n'aurait pas les moyens d'organiser seule le niveau d'événementiels et d'animations proposé sur ce bassin de vie. C'est un complément essentiel en matière de vie culturelle et sportive.

## 4) Echange sur 2 axes de réflexion du Codev

### Le label <sup>6</sup>:

**Initiative** : Intéressant mais comment définit-on les indicateurs de mesure, qui les analyse ?, qui les renseigne ? Quels critères pour garantir l'apport social de l'association ?

Le label est légitime si on l'adosse à un cadre stratégique public clair. Les critères doivent être établis en fonction des choix politiques.

Sur certains secteurs (santé, enfance/jeunesse/ Culture), l'action associative est déjà réglementée

Sur le bénévolat, beaucoup de structures le valorisent dans leurs comptes. Certaines structures n'ont aucun bénévole. Les structures de grandes tailles n'en attirent que très peu voire aucun.

Lors des comités d'engagement (au moment où sont ciblés les acteurs soutenus), des recommandations de gestion sont faites en présence des porteurs de projet. Des rencontres régulières sont organisées avec les structures suite à la validation du soutien.

Il est noté que le Dispositif Local d'Accompagnement doit être une démarche volontaire de la part de l'association. Certains secteurs évoluent moins que d'autres.

**DPSA 26** : Cela va nécessiter de faire des choix

Attention aux critères.

Sur un label de qualité, si on est trop pointu, on risque d'avoir peu de structures labélisées.

Il faut se poser la question à qui s'adresse le label (pour le grand public ? les élus ?)

Les critères sont à travailler

Qu'est-ce qu'on évalue et pourquoi ?

**France Bénévolat** : Ce label peut créer des discriminations entre ceux qui l'ont et ceux qui l'ont pas. Il faut faire attention aux critères

**UDAF** : L'idée du label n'est pas à retenir, trop complexe à mettre en place...

**DDCS** Agrément JEP à aller creuser pour voir les critères utilisés

### **Complément critères JEP**

Ces critères, applicables à toutes les associations qui sollicitent un agrément "jeunesse et éducation populaire" (agrément national ou départemental), sont fixés par l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 "portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel" (JO du 18 juillet) :

- l'existence et le respect de dispositions statutaires garantissant la liberté de conscience,
- le respect du principe de non-discrimination,
- un fonctionnement démocratique,
- la transparence de leur gestion,
- l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes à leurs instances dirigeantes, sauf dans les cas où le respect de cette condition est incompatible avec l'objet de l'association et la qualité de ses membres ou usagers. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire pourront être conduites à inciter les jeunes à prendre des responsabilités. Les jeunes de moins de 18 ans peuvent être élus aux instances dirigeantes des associations, sous [certaines conditions prévues par la loi du 1er juillet 1901](#).

Les associations, pour être agréées, devront donc, notamment, être ouvertes à tous, être gérées démocratiquement (renouvellement régulier des membres qui composent les instances dirigeantes), s'adresser aux jeunes et/ou concerner le domaine de l'éducation populaire. Pour l'appréciation de ce

<sup>6</sup> Il a été proposé en Bureau du Codev (8 avril 2019) de mesurer l'impact social et économique des associations soutenues ou souhaitant être soutenues par les collectivités par un label avec des critères relatifs à leur gouvernance, leur solidité financière, le bénévolat ou leurs actions réalisés. L'obtention du label leur permettrait l'obtention d'un soutien stratégique de la part des collectivités ou d'une meilleure visibilité sur l'intérêt sociale de leurs actions.

# Conseil de développement du Grand Rovaltain

dernier critère, on considère que, si le domaine de la jeunesse peut être délimité en fonction du public concerné, le domaine de l'éducation populaire recouvre tout ce qui touche à la formation globale des hommes et des femmes, à leur épanouissement et à leur prise de responsabilités dans la Nation comme dans leur vie personnelle : ce champ d'action n'est pas strictement délimité et peut être très divers (formation professionnelle, formation du citoyen, formation à la responsabilité...).

A noter que les associations n'ayant pas pour objet exclusif la jeunesse ou l'éducation populaire peuvent cependant faire l'objet d'un agrément à ce titre, dès lors qu'elles pourront démontrer qu'elles mènent un certain nombre d'actions significatives et de qualité, dans l'un ou l'autre de ces domaines. Précisons enfin que l'association, pour faire l'objet d'un agrément, doit être suffisamment autonome financièrement par rapport à des partenaires publics ou privés.

L'association sollicitant l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire n'est pas tenue de suivre des statuts types.

## **Ville de Tournon :**

Sans aller jusqu'au label, l'élu regrette que la situation financière de certaines associations, pourtant régulièrement soutenues par la collectivité ne soit pas complètement transparente. Pour les associations qui n'ont pas l'obligation de tenir un plan comptable<sup>7</sup> (appel à un expert comptable/ commissaire au compte), on peine à connaître leurs réserves et leurs trésorerie.

Mieux connaître les trésoreries des associations permettrait un pilotage des subventions plus juste. Il s'agirait de soutenir les associations en fonction de leurs besoins financiers réels et avoir éventuellement plus de moyens (grâce à l'argent économisé par la collectivité) pour soutenir les projets les plus structurants ou innovants à budget constant.

## **Le site internet<sup>8</sup> :**

**Initiative :** Intérêt pour un site bi-départemental (il convient de prendre en compte les initiatives en cours coté ardéchois).

**DPSA 26 :** La difficulté d'un site ressource centrale est de pouvoir le faire vivre continuellement et d'avoir une communication active pérenne sur celui-ci + usage des réseaux sociaux

**France Bénévolat :** Il y a un intérêt à relayer les outils de France Bénévolat.

La page dédié à la vie associative de la ville de Valence ne relaie pas de site de France Bénévolat.

**UDAF :** L'idée de réaliser un pass 26/07 est une excellente idée... à voir si la matrice du pass66 nous serait donnée, ou avoir les coordonnées de ceux qui l'ont réalisé pour faire un budget...

**Ville de Valence :** L'idée du pass26 serait une bonne idée, mais pour le pass26/07 très compliqué...

**Ville de Tournon :** L'élu est extrêmement favorable au développement de ce projet. Au delà de l'aspect ressources pour les associations, ce projet permet une meilleure interface entre la collectivité et les associations. Il permet au regard par exemple des demandes de conseils formulées par les associations de prendre rapidement de pouls de la vie associative d'un territoire.  
Ce projet nécessite toutefois d'être animé

<sup>7</sup> Une association tiendra obligatoirement un plan comptable si elle perçoit une aide publique de plus de 23 000 €

<sup>8</sup> Création d'un site internet ressource à l'exemple du site PASS 66 créé par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales qui répertorie les associations du territoire départemental, propose un agenda, met à disposition des outils de gestion et d'accompagnement, informe des derniers appels à projets et évolutions législatives et sert d'interface simplifié pour les demandes de subvention.

## **Zoom sur une association : le Cause Toujours, café culturel associatif à Valence**

### **La genèse du projet**

L'idée de création d'un café associatif à Valence a germé dans le cadre d'un festival sur la vie associative organisé en 2011 par l'association drômoise de soutien à la vie associative « La Coopérative ».

Puis, un travail de préfiguration a été conduit les années suivantes par des bénévoles au sein de cette structure. Cette réflexion a permis de poser les bases de fonctionnement du futur café associatif. En 2013 et 2014, les porteurs du projet ont commencé à chercher un local et un accompagnement financier (*Prêt de 60K€ avec Initiactive et 20K€ de prêts personnels, subvention de 12K€ par la Région – dispositif IDECLIC Solidaire*) pour une ouverture du site en 2015.

Jusqu'en 2017, le café associatif a fonctionné avec 2 emplois aidés (2 ETP) puis, depuis la fin du dispositif d'aide de l'Etat, avec 1.5 ETP.

A ce jour le café associatif fonctionne sans subvention des pouvoirs publics. Il a un chiffre d'affaire de 120K€ par an (recettes bar et restauration, bal).

### **La spécificité du lieu**

Le Cause toujours se considère comme un café d'éducation populaire. Il souhaite être un lieu culturel, à vocation social. Il organise des causeries, des ateliers autant sur des sujets sociaux que culturels, des scènes ouvertes, des temps pour le jeu, sur les pratiques des langues, y compris le français.

### **Bénévolat et gouvernance**

Le Cause toujours compte environ 150 adhérents (350 au lancement) dont 70 bénévoles actifs. Malgré l'aspect innovant du projet et les valeurs qu'il porte, l'association, comme beaucoup d'autres, éprouve des difficultés pour impliquer des membres. Elle doit sans cesse avoir le souci de mobiliser sur la durée ou renouveler ses bénévoles, essentiels au fonctionnement du lieu.

L'association a un mode de fonctionnement particulier dans le sens où, au sein de son CA, l'ensemble des membres sont responsables : il y a 2 représentants légaux mais pas de présidence. Les décisions sont prises de façon collective, en recherchant le consentement de tous.

L'association essaie également d'être transparente dans son fonctionnement. Chaque membre de l'AG peut se rendre au Conseil d'administration. Chacun doit pouvoir s'approprier les comptes de la structure.

Des commissions sont mises en place pour le développement des différentes actions du Cause Toujours (Ressources humaines « dit Jean Jean », finances « dit Oseil », gestion, programmation, cuisine, bénévolats, communication, théâtre et musique, lecture, etc.). Elles se réunissent 1 fois par mois et regroupent 4 à 5 personnes.

Malgré un projet de gouvernance qui semble robuste et innovant, les premières années du Cause Toujours n'ont pas été sans difficulté dans son fonctionnement. Aussi, l'association a bénéficié d'un DLA (dispositif local d'accompagnement) pour préciser ses objectifs et son organisation.

### **Le travail avec les autres associations, le lien avec le territoire**

Le Cause toujours échange avec la MPT (Maison Pour Tous) du centre-ville, travaille avec des acteurs culturels (le Lux, Jazz Action Valence) ou peut être un lieu d'appui aux structures locales pouvant bénéficier de leur espace dans le centre historique.

Il a une clientèle globalement plutôt aisée. Toutefois, le café essaye également de toucher un public différent (appui aux migrants dans le cadre d'atelier sur la langue française, embauche de services civiques, insertion via l'emploi au comptoir, etc...).

## Les perspectives et attentes

Le café aménage cet été une extension afin de disposer d'une cuisine adaptée à son activité actuelle et permettant de développer de nouvelles actions.

La structure, pour conforter et développer son projet, devra vraisemblablement **faire appel à des ressources complémentaires**, ce qui pose la question de l'apport financier des pouvoirs publics ou de fondations.

Il y a un souhait de **faire reconnaître la vocation sociale** du projet notamment dans le cadre d'un agrément auprès de la CAF dans le dispositif « Espace de Vie sociale<sup>9</sup> ». Cet agrément pourrait leur permettre de bénéficier de nouvelles ressources.

Sur la mobilisation d'autres fonds, l'association est plus réservée. Elle souhaite garder une certaine indépendance. Les demandes de subvention doivent être en cohérence avec les valeurs et orientations de la structure.

Enfin, par sa localisation dans le centre ancien de Valence, ses actions et le public touché, le café associatif est également vecteur de développement économique et d'attractivité. Ses membres regrettent que du fait de son statut associatif le projet n'ait pas pu intégrer la démarche d'aménagement opération cœur de ville dans laquelle d'autres commerces ont été intégrés.

---

<sup>9</sup> **L'espace de vie sociale** est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant : • le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ; • la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

.L'agrément de la Caf ouvre droit à une prestation de service « animation locale » payée sur un fonds national Cnaf ; selon les politiques locales des Caf, des subventions complémentaires financées sur la dotation d'action sociale de la Caf peuvent être accordées